



Par Françoise Collarin

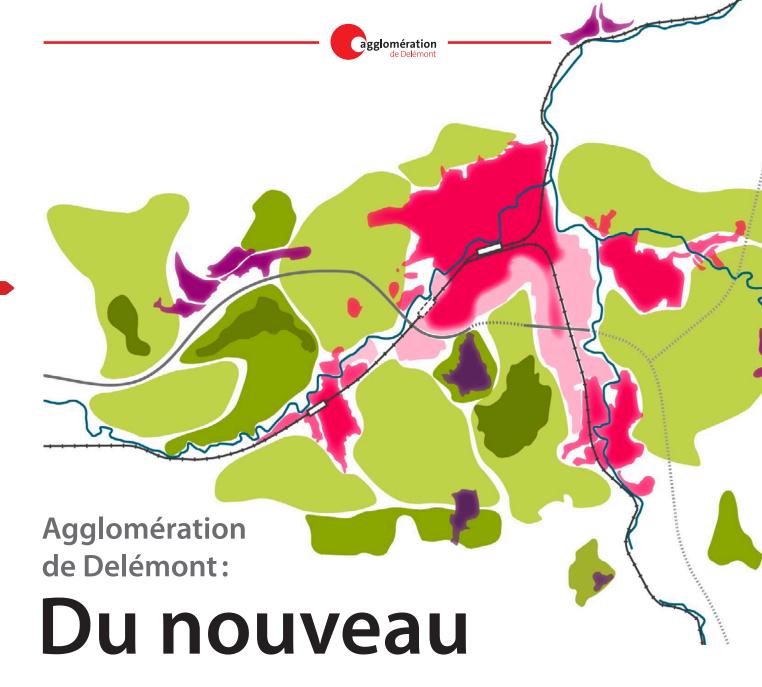
Présidente de la Commission d'aménagement

nitié en 2003, le Projet d'agglomération de Delémont « Vivre la ville à la campagne » a été déposé en 2007 auprès de la Confédération. Il a permis d'obtenir une subvention de 40 % pour divers projets d'infrastructures utiles à l'agglomération. Ce premier programme mettait l'accent sur le cadre de vie de qualité, la proximité et les complémentarités possibles avec la métropole bâloise et la volonté de constituer une institution politique durable. Il proposait de soutenir, par des mesures d'aménagement du territoire, les transports publics et la mobilité douce (vélos et piétons), ses liaisons avec l'extérieur et de veiller à une urbanisation cohérente et durable.

La Confédération attend des agglomérations qu'elles mettent à jour leur projet initial par une nouvelle version mise à jour, dite de deuxième génération. La Commission d'aménagement de

l'agglomération s'est attelée à la tâche avec entrain et soumettra d'ici quelques jours le projet officiellement en consultation jusqu'au 21 mai, en vue d'être déposé dans le délai fédéral du 30 juin 2012.

Le premier changement est d'être parti dans une réflexion portant sur une réelle vision du territoire: « Quel territoire voulons-nous façonner ? Comment voulons-nous vivre ce territoire ? », sachant que depuis 5 ans, l'agglomération de Delémont a changé. Les transports publics ont été nettement améliorés, la ZARD et la Communance sont en passe de devenir des zones d'activités d'intérêt cantonal, le slowUp s'est installé comme une manifestation phare et le volume d'investissements en ville de Delémont et dans les communes de la couronne s'est nettement accru. Tout cela dans un contexte démographique en croissance. Enfin, l'agglomération s'est dotée d'une existence institutionnelle, par le Syndicat d'agglomération de Delémont.



#### Le Projet d'agglomération 2º génération en consultation publique dès le 23 avril

Les instances du Syndicat d'agglomération ont validé, en date du 21 mars 2012, les grandes lignes du projet d'agglomération 2<sup>e</sup> génération (PA2), préparé depuis une année par un groupe de travail ad hoc. Le Conseil d'agglomération lancera la consultation du projet d'agglomération 2<sup>e</sup> génération le lundi 23 avril pour une durée d'un mois, soit jusqu'au lundi 21 mai prochain.

Ce rapport doit être adressé à la Confédération le 30 juin, au plus tard, en vue d'obtenir une nouvelle tranche de contribution fédérale pour le développement de l'agglomération.

Le Comité doit au préalable obtenir l'aval des instances communales, dont la consultation vient de se terminer, ainsi que l'accord des Autorité cantonales.

# 2. Rappel de la politique des agglomérations de la Confédération

La Confédération soutient la constitution des agglomérations pour favoriser une bonne utilisation de l'espace. Les agglomérations, parce qu'elles recouvrent des territoires répartis sur des ensembles de communes, rencontrent des difficultés institutionnelles organisationnelles et financières pour coordonner leur développement.

En les aidant financièrement, la Confédération veut soutenir cette coordination et lui donner un contenu dans le sens d'un renforcement des transports collectifs et des itinéraires cyclables et d'une maîtrise de l'étalement de l'urbanisation pour préserver les ressources agricoles, paysagères et naturelles qui constituent le cadre de vie de la population.

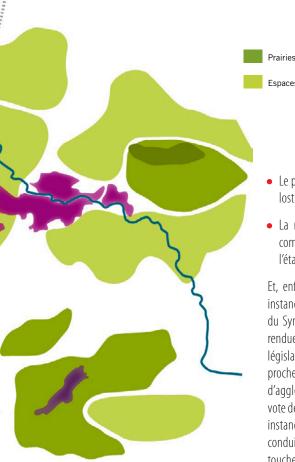
La Confédération a donc lancé une politique des agglomérations au début des années 2000 qui apporte des financements aux mesures d'infrastructures qui soutiennent les buts visés.

L'appel à ces financements exige l'élaboration d'un projet d'agglomération accompagné d'un programme de mesures pour lesquelles le financement est sollicité. Une participation est conditionnée au fait que Canton et communes apportent chacun leur part de financement.

## 3. Les résultats du Projet d'agglomération de 2007

Le Projet d'agglomération de 1<sup>re</sup> génération, déposé en 2007 auprès de la Confédération, commence à produire ses effets et les résultats se matérialisent progressivement sur le terrain et dans les pratiques des habitants. Ainsi la population du Canton et de l'agglomération ont surtout bénéficié du renfor-





 Le projet de la gare routière à Delémont et la vélostation;

Espaces agricoles ouverts

 La révision des planifications locales dans les communes de l'agglomération pour contenir l'étalement des constructions.

Et, enfin, l'agglomération s'est aussi dotée d'une instance de décision représentative sous la forme du Syndicat d'agglomération. Cette création a été rendue possible parce que le Canton a adapté sa législation dans le but de faciliter ce type de rapprochement intercommunal. Le projet du Syndicat d'agglomération a été largement plébiscité par le vote de la population au printemps 2011. Avec cette instance, l'agglomération s'est donné les moyens de conduire une politique dans tous les domaines qui touchent à la vie quotidienne des habitants. L'agglomération de Delémont est une des premières organisations institutionnelles, sinon la première au niveau suisse, à disposer d'une organisation avec des représentants élus par la population.

cement de la politique des transports collectifs, conduite par le Canton d'abord, puis soutenue par les communes de l'agglomération. Cette action a été engagée conjointement au lancement du PA1 dès 2004. Le renforcement de l'offre a été significatif

En ce qui concerne le programme de mesures du PA1, la Confédération et le Canton ont signé en juin 2011 un accord sur les projets encore à financer. Les financements fédéraux et cantonaux sont acquis. Le travail de concrétisation se poursuit. Parmi les projets à venir, on peut citer:

et les effets sur les fréquentations spectaculaires.

- La mise en œuvre progressive de mesures d'infrastructure pour l'amélioration de la circulation des bus des transports régionaux et urbains dans le trafic;
- Le développement des itinéraires cyclables pour sécuriser les parcours et les rendre plus attractifs;

#### Le projet PA2 dans un contexte de dynamique plutôt favorable

Le second projet d'agglomération, qui sera déposé en juin 2012, s'inscrit dans une dynamique plutôt favorable pour l'agglomération. C'est vrai en termes démographiques puisque les chiffres de population affichent une évolution en augmentation soutenue, un phénomène qui ne s'était pas produit depuis quelque temps. Cela se traduit sur le terrain par la création de nouveaux de nombreux projets de logements à Delémont comme dans la plupart des localités de l'agglomération.

C'est vrai pour le développement économique, avec le développement spectaculaire des activités dans la zone de la Communance, la multiplication des projets dans le quartier de la gare de Delémont, auxquels s'ajoutent celui de la HEP qui est très important pour affirmer l'intégration de l'agglomération dans le réseaux des villes de l'Arc jurassien. Cela

a pour effet de permettre au secteur de la gare de réinventer ainsi son rôle de centralité par rapport à l'agglomération.

Localirtés du territoire

Territoire de confluence

Cette dynamique interpelle les élus. Elle fait apparaître de nouveaux enjeux pour assumer et d'organiser ce développement. Il est donc logique qu'elle porte une incidence sur les orientations de ce 2<sup>e</sup> projet d'agglomération.

## 5. Les orientations du PA2 et le programme d'action

Localités inscrites dans l'espace

hydrographiques et de mobilité

Localités inscrites dans les réseaux

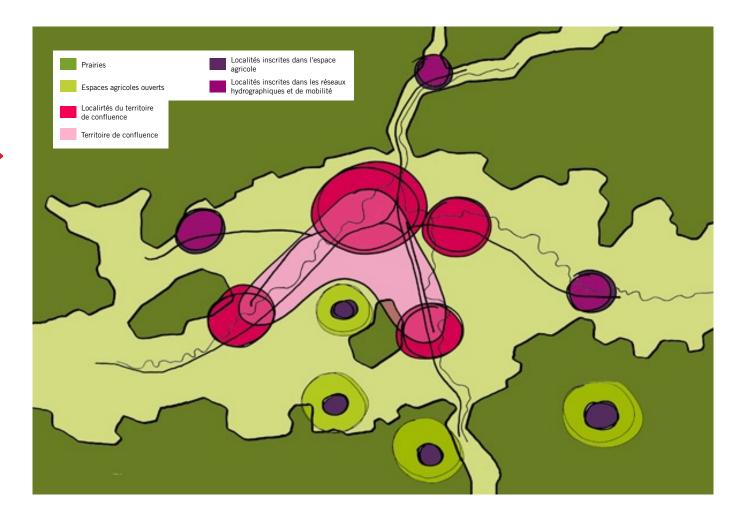
Le PA2 confirme les grandes orientations décidées en 2007. Le projet initial était basé sur l'îdée de « la ville à la campagne ». Au-delà des mots, ce slogan est aussi le projet d'un mode de vie que l'on veut traduire dans le territoire de l'agglomération. L'întention est de soutenir à la fois l'attractivité et la diversité de la dimension « ville » de l'agglomération et de favoriser, pour les habitants, la possibilité d'une proximité au quotidien avec la campagne jurassienne. Toutes les actions contiennent ces deux faces d'une même idée pour l'agglomération.

Le 2<sup>e</sup> projet d'agglomération veut inscrire l'action dans la continuité tout apportant des réponses à la situation nouvelle créée par la dynamique actuelle.

Les éléments suivants caractérisent les évolutions récentes du territoire:

 Le territoire que l'on qualifie de « territoire de confluence », parce que situé à la confluence des réseaux naturels et des réseaux des infrastructures de transports, situé dans la partie sud de l'agglomération sur les communes de Courrendlin, Courroux, Delémont Rossemaison et Courtételle, s'affirme comme l'espace qui offre à l'agglomération le potentiel de développement commun pour son avenir de l'agglomération. Ce territoire englobe la ZARD, le secteur de la gare, la Communance et ses extensions.





Il y a une nécessité absolue de maîtriser de l'évolution de cette partie de l'agglomération et la convergence d'intérêt autour de la gare si l'on veut faire jouer à ce territoire le rôle moteur que l'on attend.

 La convergence d'intérêt autour de la gare de Delémont, au nord comme au sud des voies (avec la votation de la population de Delémont récente pour le rachat du site de la halle des expositions), confirme la vitalité et l'attractivité du pôle de la gare pour tous les habitants. Ce quartier porte pour le futur une partie des ambitions de « ville » pour les habitants de l'agglomération.

Il y a une exigence de réussir le développement des projets qui se dessinent pour faire de ce quartier un lieu d'attractivité.

• La forte vitalité des localités de l'agglomération est une donnée de l'identité de l'agglomération.

Il y a nécessité de confirmer, dans l'organisation du territoire, une occupation qui valorise la proximité des sites d'habitation avec la nature et la campagne, considérées comme une richesse propre à l'agglomération de Delémont : « Je vis et habite au milieu d'un verger à la campagne et je travaille à 45 minutes à Bâle ou à Bienne ».

 Cette organisation exige une offre de transport public performante et des parcours de mobilité pour les cycles et les piétons sûrs et agréables afin de permettre aux familles une mobilité facilitée (si possible sans voiture ou pour le moins sans deuxième voiture). Ces dispositifs, les communes et le Canton s'efforcent de les développer avec un succès spectaculaire auprès des populations puisque les fréquentations sont en croissance soutenue.

Il y a une exigence de poursuivre ce développement des transports collectifs de l'agglomération et des réseaux de mobilité cyclable et piétonne par une recherche d'optimisation constante puisqu'ils rencontrent l'adhésion du public.

 Enfin, la vision de cette agglomération intègre l'idée de contenir l'étalement et la dispersion des habitations, dans le but de préserver le paysage et l'espace agricole qui donne son caractère de campagne à l'agglomération et constitue l'une de ses richesses.

Cette volonté impose une utilisation parcimonieuse des espaces, un travail auquel Canton et communes s'attachent et qui doit être poursuivi dans l'action de gestion du territoire.

Le programme d'action qui accompagne le PA2 s'articule autour des ces grandes orientations. Il définit un ensemble de plus de 50 mesures — dans les domaines du transport collectif, de la mobilité douce, de la circulation, de l'urbanisation et du paysage — pour concrétiser sur le terrain les orientations arrêtées et pour apporter ainsi à la population les améliorations dans sa pratique quotidienne de l'agglomération et lui faire aimer «la ville à la campagne».